

BUREAU DU VENDREDI 6 MAI 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 6 mai 2011 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de onze, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 28 avril 2011.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Hervé MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ Avant-projets

- **a approuvé** l'avant-projet de rénovation de l'unité de filtration sur charbon actif en grains (CAG) de l'usine de Choisy-le-Roi pour un montant de travaux de 2,11 M€ H.T. (valeur janvier 2010) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la passation d'un marché à lot unique « Equipement hydrauliques et second œuvre » pour un montant prévisionnel de travaux de 2,06 M€ H.T. (valeur janvier 2010), et la signature du marché en résultant, ainsi que des bons de commande et actes correspondants,

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au dévoiement d'une conduite de DN 400 mm située avenue du Président Salvador Allende à Bobigny, pour un montant prévisionnel de travaux de 0,26 M€ H.T. (valeur décembre 2010) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de terrassement, fourniture et pose en tranchée ouverte d'une nouvelle conduite de DN 400 mm, pour le même montant prévisionnel de travaux, et la signature du marché en résultant, ainsi que des bons de commande et actes correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tout acte s'y rapportant,

✓ Marchés

- **a abrogé** la délibération n° 2010-127 du Bureau du 3 décembre 2010 approuvant l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009-04 notifié le 6 mars 2009 au Cabinet Merlin, pour le renouvellement de la section La Frette-sur-Seine – Corneilles-en-Parisis de la conduite de DN 500 mm Montigny-lès-Cormeilles - Argenteuil, établi sur la base de montants erronés suite à une erreur matérielle ; **a approuvé** l'avenant n° 1 amendé, fixant le coût définitif de réalisation à 3,7 M€ H.T. (valeur septembre 2010), soit 3,59 M€ H.T. (valeur novembre 2008), et portant le montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 0,27 M€ H.T. à 0,28 M€ H.T. (valeur novembre 2008), soit une plus-value sur la mission témoin et les missions complémentaires de 4,51% ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tout acte et s'y rapportant,

- **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un marché de fourniture d'éléments de canalisation en tôle d'acier de DN compris entre 300 mm et 2 500 mm, sous forme d'un marché à bons de commande d'un montant maximum annuel de 0,8 M€ H.T. et d'une durée d'un an, reconductible trois fois par période d'un an, par décision expresse ; **a autorisé** la signature du marché en résultant, ainsi que des bons de commande et actes correspondants,

- **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un marché de travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, sous forme d'un marché à bons de commande d'un montant maximum annuel de 0,4 M€ H.T. et d'une durée d'un an, reconductible trois fois par période d'un an, par décision expresse ; **a autorisé** la signature du marché en résultant, ainsi que des bons de commande et actes correspondants,

- **a autorisé** le lancement d'un accord-cadre multi-attributaire sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la conception de supports de communication du SEDIF avec trois opérateurs économiques attributaires maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres,

✓ Convention avec les tiers

- **a approuvé** l'avenant n° 5 à la convention de collaboration du 10 septembre 1986, à conclure entre le SEDIF, le SIVOA et Veolia Eau d'Ile-de-France SNC, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'Orge, pour prendre en compte le changement de délégataire, suite à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP le 1^{er} janvier 2011 ; **a autorisé** la signature du dit avenant, ainsi que de tout acte s'y rapportant,

✓ **Gestion de la qualité**

- **a approuvé et autorisé** le lancement d'une nouvelle phase du programme de management de la qualité des marchés publics 2011, ainsi que la signature de tous les actes se rapportant à cette démarche,
- **a approuvé et autorisé** le lancement du programme de management environnemental 2011-2013, ainsi que la signature de tous les actes se rapportant à cette démarche.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire